

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

DELIBERATION N°2024.00186

SOUTIEN À L'ASSOCIATION LASAIRE (LABORATOIRE SOCIAL D'ACTIONS, D'INNOVATIONS, DE RÉFLEXIONS ET D'ÉCHANGES)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 05 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de présents : 42
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240411-D20240018610

Date de mise en ligne : 23 avril 2024

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

SOUTIEN A L'ASSOCIATION LASAIRE (LABORATOIRE SOCIAL D' ACTIONS, D' INNOVATIONS, DE REFLEXIONS ET D' ECHANGES)

Créé en 1989, le Laboratoire Social d'Actions, d'Innovations, de Réflexions et d'Echanges (LASAIRE) a pour objet d'offrir aux entreprises et aux acteurs sociaux un instrument qui développe simultanément des actions de terrain et une réflexion socio-économique d'ensemble. Les activités de cette association se développent aux niveaux régional, national et international, et s'articulent autour de trois pôles :

- les relations sociales, l'emploi et la construction de l'Europe ;
- le développement industriel et régional ;
- les transports et l'aménagement du territoire.

Le groupe stéphanois est représenté dans les instances de l'association (Conseil d'administration, Bureau) et participe activement aux réflexions. Il se compose entre autres de Pierre HERITIER (fondateur de LASAIRE), Gilbert DAVID (retraité, animateur du groupe), Jean-Pierre LE MEN (ingénieur EDF retraité), Marc VERICEL (doyen honoraire de la faculté de droit de Saint-Étienne), Eric VERNEY (enseignant-chercheur à Télécom Saint-Étienne), Richard BARON et Stéphane GONZALEZ (enseignants-chercheurs à l'École d'Économie de l'Université Jean Monnet).

Les trois derniers séminaires de LASAIRE ont porté sur :

- « Quelle politique de renouveau industriel en France ? » (janvier 2022) qui a permis de prôner un nouveau modèle de développement, orienté vers l'économie circulaire ;
- « Université et Territoires » (octobre 2022) qui a montré l'importance des liens qu'entretiennent la matière grise, l'innovation, le travail et les partenaires sociaux avec les territoires ;
- « Pour une transition écologique socialement juste et planifiée » (avril 2023) qui a confirmé que les territoires sont au centre du jeu en ce qui concerne l'alimentation, l'habitat et les mobilités.

Ces séminaires ont renforcé la conviction des parties prenantes qu'un territoire, pour aller vers la transition écologique, doit rassembler l'ensemble de ses forces : celle du travail (entreprises et salariat), des collectivités territoriales et la matière grise des universitaires.

Ainsi, le projet de LASAIRE est de réaliser un état d'avancement de la transition écologique dans les entreprises (industrielles et agricoles), les établissements d'enseignement supérieur et les administrations du territoire, à partir de questionnaires et la réalisation d'interviews des dirigeants de ces organismes.

Pour mener à bien ces travaux, LASAIRE a fait appel cette année à l'assistance de deux enseignants de l'Université Jean Monnet et de leurs étudiants en Masters : « formes et outils

de l'enquête en sciences sociales » du département sociologie et « analyse et politique parcours Conseil en développement territorial » de l'École d'Économie.

Saint-Etienne Métropole sera tenu informé de l'avancement du projet, aura un droit de regard sur le rapport avant publication et sera associé au séminaire de restitution prévu mi-juin 2024 à l'Hôtel du Département.

L'association LASAIRE a sollicité Saint-Étienne Métropole pour soutenir les présents travaux à hauteur de 5 000 €. Le Département de la Loire intervenant à hauteur de 1 500 €, il est proposé de répondre favorablement à cette demande à hauteur également de 1 500 €. Le soutien apporté par la Métropole s'entendrait à titre d'amorçage et eu égard à son intérêt pour la thématique traitée. Celui-ci porterait uniquement sur les frais liés au recours aux étudiants de l'Université Jean Monnet (gratifications de stage et déplacements sur la Métropole).

L'action s'étendra sur l'année universitaire 2023/2024, et portera donc sur la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024, période d'éligibilité des dépenses prises en compte.

Cette subvention sera versée sur demande écrite de l'association LASAIRE avec production des justificatifs requis.

Le coût total prévisionnel des actions subventionnées s'élève à 11 950 €, les dépenses éligibles sont entendues Toutes Taxes Comprises (TTC).

Une convention jointe en annexe fixe les modalités de versement de la subvention et définit les engagements réciproques des parties dans le cadre du partenariat.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € à l'Association LASAIRE au titre des travaux d'études menés sur l'état d'avancement de la transition écologique sur le territoire ;**
- **approuve la convention de partenariat et attributive de subvention ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2024 (INUM/SUFLI/65748).**

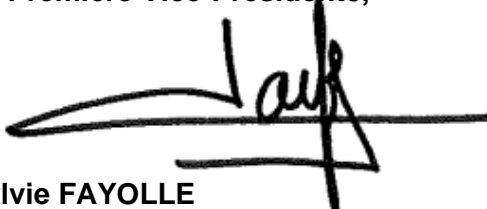
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE